

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale unique pour la réfection et l'aménagement de la route d'Attila-Cabassou (RD2) sur le territoire de la commune de Rémire-Montjoly (97354) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)**

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019 inclus**.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par son président M. Rodolphe Alexandre. Adresse CTG - 4179 route de Montabo 97300 Cayenne – téléphone : 0594 30 06 00. Le dossier est suivi par M. Alain Dimanche - tél : 05 94 28 20 12 ou 06 94 12 67 29, direction des infrastructures – courriel : [alain.dimanche@ctguyane.fr](mailto:alain.dimanche@ctguyane.fr) ou l'assistante de la direction des infrastructures : Mme Guilène LAYA au 05 94 28 20 09.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBSPP). Coordonnées : 05 94 29 66 50 - [mnbsp-deal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mnbsp-deal@developpement-durable.gouv.fr) - adresse : DEAL Guyane, rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

**M. Alexandre SMETANKINE**, gérant d'un magasin informatique, résidant à Cayenne est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

**Le dossier d'enquête publique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil – actualités – enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public – enquêtes publiques 2018).**

**Ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique : <http://rehabilitation-rd2-attila-cabassou-remire-montjoly.enquetepublique.net>**

**Les pièces du dossier pourront être consultées :** à la mairie de Rémire-Montjoly située Avenue Jean Michotte, 97354 Rémire-Montjoly - 0594 35 90 00 - aux heures d'ouverture de la mairie de Rémire-Montjoly : lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 13h45 et mardi et jeudi de 8h15 à 16h15. sur rendez-vous à la DEAL service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Finley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – téléphone : 0594 29 51 36 et 0594 29 75 54.

**Le public pourra formuler ses observations :** au commissaire enquêteur sur le site de la DEAL : [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public – enquêtes publiques 2018) –

**par voie postale** à la mairie de Rémire-Montjoly à l'adresse indiquée, à l'attention du commissaire enquêteur **M. Alexandre Smetankine**. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

**Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique :** <http://rehabilitation-rd2-attila-cabassou-remire-montjoly.enquetepublique.net>

**Par courriel :** [rehabilitation-rd2-attila-cabassou-remire-montjoly.enquetepublique.net](mailto:rehabilitation-rd2-attila-cabassou-remire-montjoly.enquetepublique.net)

**Le commissaire enquêteur M. Alexandre SMETANKINE recevra le public de 13 heures à 16 heures :**

- Vendredi 14 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018 et jeudi 10 janvier 2019

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Rémire-Montjoly et sur internet aux adresses suivantes : [www.guyane.pref.gouv.fr](http://www.guyane.pref.gouv.fr) (accueil - actualités - enquêtes publiques) [www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr) (information du public - enquêtes publiques 2018),

Pour le préfet, par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD